



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 89

Question écrite n° 110813

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le territoire du Rhône et de la Loire d'une liaison autoroutière Balbigny - La Tour de Salvagny dite autoroute A 89. Depuis mai, des reconnaissances géotechniques ont commencé et les gros travaux devraient démarrer en mai 2008 pour une mise en service en 2012. Ce projet suscite de nombreuses oppositions des élus et riverains concernés. Il lui demande donc quelles mesures ce dernier entend mettre en place afin de répondre aux interrogations des habitants de la région concernée.

Texte de la réponse

Les premiers contacts avec les acteurs du territoire concerné par la nouvelle section de l'autoroute A 89 et les investigations de terrain sont désormais engagés par les Autoroutes du sud de la France (ASF), concessionnaire du projet. Une concertation sera menée afin d'optimiser l'insertion du projet dans son environnement humain et naturel. Il est également prévu d'effectuer une présentation aux communes des impacts sonores du projet et des différents dispositifs de protection phonique envisagés. Par ailleurs, ce projet fera l'objet d'une démarche dite du « 1 % paysage et développement ». Ses objectifs sont la prise en compte et la valorisation des paysages traversés par l'autoroute. Cette opération doit en effet être un facteur de développement et les projets portés par les communes pourront bénéficier d'aide pour y contribuer. L'ensemble de ces actions devrait répondre progressivement à toutes les légitimes interrogations des habitants. Lorsque le tracé définitif sera arrêté, le concessionnaire engagera les procédures liées au respect de la loi sur l'eau, à l'aménagement foncier, puis à la consultation des entreprises. Le démarrage physique des travaux, en particulier celui concernant les ouvrages d'art les plus importants, interviendra à partir de la mi-2008. Les terrassements seront lancés à partir de 2009, afin de respecter l'échéance de mise en service pour la fin 2012.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110813

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12110

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 912